

4. Savoir-être pour la pratique de l'échographie pelvienne

Recommandations 6 :

Il est recommandé, afin de garantir les droits des patientes, de tout mettre en œuvre pour assurer le respect de leur dignité à chaque étape de l'examen.^{1 2}(Accord d'experts).

Il est recommandé de mettre en application la Charte de la consultation en gynécologie obstétrique³ et la Charte de consultation en radiologie diagnostique^{4,4}.(Accord d'experts).

Il est recommandé de donner les contacts des associations et organismes publics spécialisés en matière de violences sexuelles (dont intra-familiales) dès lors qu'un doute existe. (Accord d'experts).

⁵

Il est recommandé de développer les savoir-être afin d'optimiser les pratiques dans un climat de respect et d'écoute mutuelle. (Accord d'experts).

4.1. Inconfort, douleur, anxiété

Recommandation 7 : Il est recommandé de sécuriser le déroulement de l'échographie endovaginale en expliquant simplement et clairement l'examen pour en diminuer l'anxiété anticipatoire, et d'être attentif au confort, à l'inconfort voire aux douleurs ou aux perceptions négatives lors de sa réalisation.

Il est recommandé, dans le cas où l'anxiété de la patiente est perçue comme forte, d'offrir un climat adéquat, avec le temps nécessaire pour comprendre et appréhender la situation, et de faire preuve d'une grande précaution et délicatesse avant et pendant l'examen qui suivra.

Il est recommandé d'apporter une vigilance toute particulière en matière de dépistage de violences sexuelles (dont intra-familiales), notamment par la possibilité d'en parler à un professionnel de santé. (Accord d'experts).

4.2. Information de la patiente

Recommandation 8 : Avant de débiter l'examen, il est recommandé de fournir à la patiente une information détaillée sur son déroulement à l'oral, par écrit ou par vidéo. (Accord d'experts).

¹ [Haute Autorité de Santé - Patients, usagers, personnes accueillies : vos droits](#)

² [LOI n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé \(1\) - Légifrance](#)

³ [Charte-de-consultation-en-gynecologie-et-obstetrique.pdf](#)

⁴ [Charte Consultation en Radiologie.indd](#)

⁴ [Échographie pour algies pelviennes chroniques : savoir-être et savoir-faire - ScienceDirect](#)

4.3. Consentement éclairé

Recommandation 9 : Il est recommandé de porter une attention particulière au recueil du consentement oral avant l'examen et pendant l'examen. (Accord d'experts).

Il est recommandé de vérifier la compréhension de la patiente sur la nature et les conditions de l'examen expliquées précédemment, de lui demander si elle a des questions et d'y répondre le cas échéant, pour recevoir son consentement oral libre et éclairé. (Accord d'experts).

Recommandation 10 : Il est recommandé d'informer la patiente qu'elle peut retirer son consentement à tout moment et qu'il sera accepté immédiatement par le praticien (Accord d'experts).

Il est recommandé, notamment pour des examens générant une douleur témoignée par la patiente ou autres inconforts, d'interroger la patiente sur son état, de l'informer sur le temps restant nécessaire à la réalisation de l'examen afin de veiller à ce qu'il soit toujours consenti. (Accord d'experts)

Recommandation 11 : Il est recommandé d'informer la patiente que son refus ou son retrait de consentement ne soient pas à l'origine d'une rupture de la relation de soin . (Accord d'experts),

4.4. Cadre sécurisant et respectueux de l'intimité

Recommandation 12 : Il est recommandé de garantir à la patiente des conditions adaptées pour le déshabillage qui doit être limité au strict nécessaire, et dans le respect de son intimité (Accord d'experts).

4.5. Déroulement de l'examen

Recommandation 13 : -Il est recommandé de proposer en première intention à la patiente d'introduire elle-même ou ensemble le transducteur dédié aux examens par voie vaginale et de proposer de le faire si elle ne veut ou ne peut pas.

Il est recommandé d'informer la patiente de la possibilité de douleurs lors de mouvement de la sonde durant l'examen, d'être vigilant lors de l'examen et d'interroger la patiente afin de pouvoir adapter si besoin la précaution et délicatesse nécessaire à tout acte médical douloureux.-(Accord d'experts).

4.6. Résultats

Recommandation 14 : Il est recommandé de communiquer et d'expliquer les résultats à la patiente à l'issue de l'échographie dans des conditions et en termes adaptés ainsi que la nécessité d'éventuel examen alternatif ou complémentaire (Accord d'experts).

4.7. Présence d'une tierce personne (« chaperon » pour les anglosaxons)

Il est important, et ce si possible dès la prise de rendez-vous, de rappeler à la patiente son droit à être accompagnée par la personne de son choix, si elle le souhaite.

Recommandation 15 : Il est recommandé d'obtenir l'accord de la patiente si le praticien souhaite la présence d'une tierce personne. (Accord d'experts).

4.8. Communication verbale et non verbale :

Recommandation 16 : Il est recommandé de s'exprimer en langage clair et accessible et de s'assurer de la bonne compréhension des propos et résultats par la patiente. (Accord d'experts).

Il est important de maîtriser ses attitudes et ses propos et, notamment, de surveiller et maîtriser les attitudes non-verbales (mimiques faciales potentiellement interprétées négativement) y compris de la part d'éventuels accompagnants professionnels de santé (Accord d'experts).

Voir Fiche Information aux patientes concernant l'échographie pelvienne en Annexe 3 page 27